



COWANSVILLE

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS public est par la présente donné, par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire du 2 mai 2017 à 19 h 30, en la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 220, place Municipale, le conseil municipal de la Ville de Cowansville statuera sur la demande de dérogation mineure concernant le règlement de zonage, à savoir :

- demande ayant pour objet de permettre pour l'immeuble portant le numéro de lot 3 799 855 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Missisquoi, sis au 212 rue des Prés-Verts, que le bâtiment accessoire soit localisé dans la cour avant minimale contrairement au règlement qui l'autorise dans les cours avant résiduelles, latérales et arrière uniquement.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de ladite séance relativement à ces demandes.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c.A-19.1).

Donné à Cowansville, ce 12 avril 2017

La greffière,
M^e Stéphanie Déraspe, OMA